EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **09 novembre 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **neuf novembre deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 02 novembre 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Simon POURRET à Pascal GUITTARD, Louis COUSTÈS à Jean-Luc BLANC, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Pierre LAVIGNE, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Gérard BOHNER arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Madame Fabienne MONTEL arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Madame Christiane JALICON)
Madame Nicaise JOSEPH arrive pendant le débat sur la question n°1 (fin du pouvoir donné à Madame Françoise NOUHEN)
Madame Géraldine BASTIEN arrive pendant le débat sur la question n°1 (fin du pouvoir donné à Monsieur Jean-Pierre BRENAS)
Suite à un échange avec Monsieur Florent NARANJO, Monsieur le Maire suspend la séance à 19 h 47. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire reprend la séance à 19 h 52.

Rapport a)
VOEU PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE SOCIAL ET DÉMOCRATE INTITULÉ : « DÉFENDONS TOUS ENSEMBLE LA LAÏCITÉ »

38 élus n'ont pas pris part au vote.

Rapporteur : Monsieur Philippe BOHELAY

DÉFENDONS TOUS ENSEMBLE LA LAICITE !

Le Président de la République a annoncé son intention de modifier la Loi de 1905 qui garantit dans notre pays la Laïcité et, partant de là, la liberté absolue de conscience.

Depuis le discours des Bernardins, nous sommes inquiets de voir le Président de la République remettre en cause, par touches successives, le principe fondamental de la Laïcité. Contrairement à ses engagements de campagne, sa volonté, sous des prétextes divers, de revenir au financement public des lieux de culte est en rupture avec les grands principes de la République.

Bien d'autres dispositifs législatifs pourraient être durcis et renforcés. Des moyens supplémentaires pourraient être accordés à tous nos services de protection, en France comme à l'étranger.

Nous nous inquiétons des véritables objectifs politiques d'une telle altération de la Loi de 1905. Nous savons qu'elle permettra surtout le retour du clientélisme politique au sein même des lieux de culte, qu'elle déchirera un peu plus encore notre société , qu'elle exacerbera les passions, renforcera l'extrême-droite jusqu'à l'amener à être la principale force d'opposition au Président de la République. Ce scénario ne peut pas être celui des démocrates et des républicains.

C'est la raison pour laquelle notre Groupe désormais Groupe Social et Démocrate souhaite que notre Conseil Municipal se prononce clairement en faveur de la défense de la Laïcité et de la Loi de 1905 par un vœu simple :

VOEU

La Ville de Clermont-Ferrand, par la voix de son Conseil Municipal, réaffirme son engagement républicain de défendre la Laïcité et la Loi de 1905 contre toutes les attaques qui pourraient lui être portées.

DELIBERATION

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés et converti en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 04 DEC. 2018

Le Maire,

CLERMONT-FERRAND INVICTA CIVITAS NOBILISSIMA

Olivier BIANCHI